



CANADA

## DÉCLARATIONS ET DISCOURS

DIVISION DE L'INFORMATION  
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

OTTAWA - CANADA

### N° 67/23 LES PERSPECTIVES D'UNE POLITIQUE COMMERCIALE

Texte d'une allocution de l'hon. Mitchell Sharp, ministre des Finances, prononcée à Toronto le 29 mai 1967 à l'hôtel Royal York, à la réunion annuelle de l'association des manufacturiers canadiens.

Peut-être vous étonnez-vous que le ministre des Finances du Canada choisisse de parler de politique commerciale à cette association de manufacturiers. J'ai choisi ce sujet pour diverses raisons. Tout d'abord, au Canada, comme dans un grand nombre d'autres pays, le ministre des Finances est celui de qui dépend en tout premier lieu la politique économique. Chez nous, tout simplement parce que nous sommes une nation de commerçants, la politique commerciale constitue nécessairement un élément important de la politique économique nationale. Le ministre des Finances qui ne tiendrait pas compte de cette réalité ne ferait pas vieux os. En second lieu, comme vous ne l'ignorez pas pour la plupart, l'instrument le plus puissant dont dispose le gouvernement dans le domaine de la politique commerciale, est le tarif douanier. Or, depuis la Confédération, qui avait pour fondement, du point de vue fiscal, le tarif d'Alexander Galt, c'est au ministre des Finances qu'incombe la tâche d'établir les taux du tarif. J'en suis donc venu à la conclusion que vous trouverez peut-être utile que je vous dise un peu comment je me suis acquitté de cette tâche au cours des importantes négociations qui se sont terminées à Genève il y a deux semaines, et comment je vois cette fonction remplie dans l'avenir, au-delà du "Kennedy Round".

A la vérité aucun ministre n'est tenu de s'excuser pour parler de politique commerciale devant l'Association des manufacturiers canadiens. Aucune association n'a plus d'intérêt que la vôtre dans le commerce du Canada, elle qui compte parmi ses membres quelques-uns de nos plus gros importateurs, et c'est à vous, en qualité de manufacturiers, qu'incombe la tâche d'étendre nos exportations de produits manufacturiers à la faveur des réductions tarifaires du "Kennedy Round", dans les pays avec lesquels nous commerçons, lorsque nous ferons notre entrée dans le monde commercial de 1970.

Je veux donc vous entretenir du "Kennedy Round" et du rôle que le Canada a joué, pour esquisser ensuite les problèmes qui se poseront après le "Kennedy Round" et les solutions que nous pourrions leur apporter.

Voici d'abord notre rôle dans le "Kennedy Round".